

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

40783

Déclaration de Maladie : N° P19-0008039

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8160 Société : 8160

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SATI KARIM Date de naissance :

Adresse : Rue 9 N° 91 HAY EL OUARD OULFA CASA

Tél. : 06.61.53.29.95 Total des frais engagés : 801,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3410312020	CS		600 DHs.	Dr. HOUASLI KARIM Médecin Généraliste Médecine de ville

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL QUAYLA <u>S. CHAIK Haj Nassar</u> Docteur en Pharmacie 10 Rue Sebou - El Oued 05 22 90 53 45	31/03/2022	27.75

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

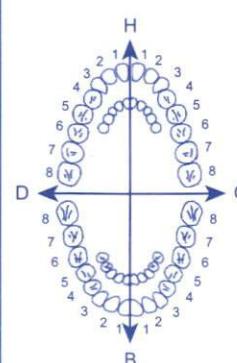
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



SOS Médecins Maroc
MEDECINS D'URGENCE
MULTI-SERVICES 24H/24



A: Casablanca Le: 31/03/2020

Mme Sati loubna.

1) ^{74,00} Stressor Cp AS
1 - 1 - 1

01/03/2020
01/03/2019
01/03/2022
SOSMED MAROC PPV : 74,00 DH

2) ^{99,00} Anxiovit Cp
1 Cp x 2

PHARMACE AL OUA
CHAI AL KHALIFA
Pharmacie
Souscrire à la pharmacie
Fax: 0522 90 53
0522 90 0000
0522 90 0000

Lot: 190745
À consommer de préférence avant le: 11/2022
PPC: 99,00 DH

3) ^{28,70} effortil goutte
20/1/2020 10 Gouttes x 2 1/2

(AS)

PPV: 28DH
PER: 03/24
LOT: 1645

06 61 14 09 80 / 05 22 47 47 47 / 05 22 22

44, Rue des Hôpitaux - CASABLANCA 20360 Maroc
Casablanca - Rabat - Marrakech - Agadir - Fes - Tanger
email: contact@sosmedecinsmaroc.ma - www.sosmedecinsmaroc.ma

4) Magmine Gp -
1 Gp le Soir.

Dr.HOUASLI Karima
Médecin Généraliste
SOS Médecin



SOS Médecins Maroc
MEDECINS D'URGENCE
MULTI-SERVICES 24H/24



A : Casablanca Le : 31/03/2020

NOTE D'HONORAIRE

Facture détaillée :

Consultation : à Domicile

Injection + Consommable :

Oxygène + Nébulisation :

ECG :

Echographie :

Total : 600 DH

SOS MEDECINS vous souhaite un bon rétablissement

A.M

Et vous adresse selon l'usage, sa note d'honoraire soit la somme de

..... 600 DH

06 61 14 09 80 / 05 22 47 47 47 / 05 22 20 20 20

44, Rue des Hôpitaux - CASABLANCA 20360 Maroc

Régulation: 06 61 14 09 80 / 05 22 47 47 47 / 05 22 20 20 20

email: contact@sosmedecinsmaroc.ma - www.sosmedecinsmaroc.ma